

## Procès-verbal du conseil d'administration

**du 29 juin 2023**

**Séance n° 4** de l'année scolaire 2022-23, convoquée le 19 juin 2023

Présidence : Régis BERTHOLET, Proviseur

Nombre de présents : **15**

Quorum : 13

Absents excusés : **Mmes Simonato, Duprez, Berthomé et M. Carassio**

Secrétaire de séance : Mme Lacheny

<b>Questions traitées :</b>	<b>Nombre de feuillets</b>
I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES	1
II. AFFAIRES FINANCIERES	2
III. AFFAIRES SCOLAIRES	1
IV. QUESTIONS DIVERSES	1

Le Président,

**R. BERTHOLET**

  


Le secrétaire de séance,

**A. LACHENY**



Conforme aux délibérations

Le quorum étant atteint, la séance commence à 18h05

## I AFFAIRES ADMINISTRATIVES

### 1. Adoption du compte-rendu du précédent conseil d'administration, le 27 mars 2023 et de la commission permanente du 23 mai 2023

Vote :

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



**Les compte-rendu sont adoptés.**

### 2. Convention de la section sportive Athlétisme

La convention entre le club, le mouvement sportif et la commune arrive à échéance et une nouvelle convention vient d'être rédigée avec les différents partenaires de la section (pas de changement notable). La section fête ses 10 ans et aura réussi au fil des années à s'imposer au niveau régional puis national. Cette réussite et ces résultats n'auraient pas été possible sans l'investissement de tous les partenaires et particulièrement de Jean Mermet, qui quitte le métier cette année.

Vote :

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



**La convention est adoptée.**

### 3. Convention cadre lycées et région

La loi a évolué ces derniers mois, notamment en ce qui concerne la gestion des EPLE. Pour rappel les établissements sont pilotés par des personnels de l'Etat (chefs d'établissement et gestionnaire), sous la tutelle de 2 administrations : l'Etat et la collectivité locale (région pour les lycées). La convention précise le champ des compétences de la région vis-à-vis de l'adjoint gestionnaire qui reste un personnel de l'Etat mais avec une double autorité fonctionnelle : celle du chef d'établissement et celle de la région.

Vote :

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



**La convention est adoptée.**

## II AFFAIRES FINANCIERES et COMPTABLES

### 4. Contrats : alarme et société de télésurveillance

M Bertholet présente 2 contrats, l'un liés à l'alarme du gymnase (report d'alarme au lycée, société Atelcom) et l'autre à la télésurveillance et l'intervention en cas de d'intrusion (société de gardiennage, LTDI). Ces deux contrats doivent permettre de faciliter la surveillance et la sécurité du lycée, notamment dans les périodes vacances ou en cas d'inquiétude (intervention de nuit, menace...).

Le manque de précisions sur le contrat LTDI conduit le conseil d'administration à reporter ce contrat à un vote ultérieur.

### 5. Contrats Centre Français de la Copie (CFC)

M Bertholet rappelle que les établissements doivent payer une redevance au CFC pour les photocopies réalisées au cours de l'année. Le prix est calculé est fonction du nombre de copie et des crédits spécifiques de l'Etat viennent financer ces frais. Un contrat est établi et doit recevoir l'approbation du conseil d'administration.

Vote :

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



**Le contrat avec le CFC est adopté.**

### 6. Budget définitif de l'échange avec Carthagène

La voyage ayant couté moins cher que prévu, la participation des familles a été revue à la baisse par rapport au budget initial et nécessite un vote final pour régulariser les choses au niveau comptable.

Vote :

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



**Le budget définitif de l'échange avec Carthagène est adopté.**

### 7. Adhésion à l'espace Malraux de Chambéry

M Bertholet explique qu'en adhérant à l'Espace Malraux, les classes peuvent bénéficier d'un transport à prix préférentiel (80% de remise). L'adhésion est donc très vite amortie et les options danse et théâtre particulièrement intéressées.

Vote :

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



**L'adhésion à L'Espace Malraux est adopté.**

## 8. Projets de voyage pour 2023/2024

Plusieurs projets de voyages sont envisagés pour l'année 2023/2024 :

- un séjour de 2 jours à Lyon à l'occasion de la Biennale de la danse : 44 élèves des options danse et théâtre, 3 accompagnateurs, participation de 129,60 €
- l'échange avec Minden (Allemagne) en mars 2024 : 25 élèves, 2 accompagnateurs, participation de 250€
- un voyage à Londres au printemps 2024 : 49 élèves de 1<sup>ère</sup> Spécialité anglais, 4 accompagnateurs, participation de 500€
- un voyage en Emilie Romagne (Italie) : 49 élèves de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et term euro en priorité, 4 accompagnateurs, participation de 353€

Vote :

Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



**Les projets de voyages (programme et budget prévisionnel) sont adoptés.**

*19h30 départ de Mme GOMEZ (14 votants)*

## 9. Projets pédagogiques pour 2023/2024 (sorties, intervenants, spectacles)

M Bertholet présente la liste des projets pédagogiques pour l'année 2023/2024. On retrouve aussi bien les sorties liées aux options que les autres sorties scolaires, des spectacles, des actions culturelles ou de prévention. M Bertholet souligne le dynamisme et le nombre important d'action. Il s'inquiète néanmoins du coût global qui est au-dessus de ce que le budget prévoit et va nécessiter la recherche de financement complémentaires. Le Pass culture est déjà fortement mobilisé et permet à l'établissement de bénéficier gratuitement d'actions de qualité.

### **III AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **1. Rapport d'activité**

M. Bertholet présente le rapport d'activité d'une trentaine de pages. Ce rapport fait état de l'ensemble des projets et des avancées de l'établissement. Il remercie toutes les personnes qui l'ont aidé dans la rédaction du document et s'engage à l'envoyer par voie électronique aux membres du CA, une fois l'ensemble des résultats connus. M. Bertholet souligne le nombre important de projets pédagogiques et salue le dynamisme du lycée.

#### **2. PACTE et remplacement de courte durée**

M Bertholet explique que le gouvernement propose une indemnité appelée PACTE aux enseignants, avec pour objectif de mieux couvrir les besoins en remplacement de courte durée. Pour information le nombre d'heures manquées s'élève à 4200 sur l'année et 1200 heures de remplacement ont été assurées.

L'établissement a ainsi reçu 54 indemnités (équivalent de 54 HSA) et chaque enseignant est libre ou pas d'en bénéficier. En contrepartie, il doit s'engager à assurer 18h dans l'année en plus, au titre du remplacement de ses collègues, dans la limite des possibilités. Le dispositif est plutôt avantageux pour les professeurs qui seront payés double (18h payées 36h) mais comme il s'agit d'indemnités, elles ne seront pas prises en compte dans le calcul de la retraite notamment, d'où une opposition syndicale. A ce jour, M Bertholet indique que seuls 8 professeurs souhaitent bénéficier de cette indemnité. La portée sera donc limitée et les indemnités non consommées rendues au rectorat. Il propose d'affecter ces heures au remplacement de courte durée.

#### **IV QUESTIONS DIVERSES**

##### **1. Vote par voie électronique pour les élections de parents d'élèves**

Mme Pommereau (PEEP), indique au CA la possibilité à compter de la rentrée 2023, d'organiser le scrutin par voie électronique, pour les élections de parents d'élèves. Cela aurait le mérite de faire gagner beaucoup de temps aux parents et au secrétariat. On utiliserait pronote et le scrutin serait organisé sur une semaine, tel que cela avait déjà été proposé en 2022, mais non appliqué car non prévu par les textes à l'époque.

Ce sera donc possible à la rentrée, sous réserve d'accord du chef d'établissement et du conseil d'administration. La proposition est soumise au vote.

Vote :

Votants : 14	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------



**Le principe et l'organisation des élections de parents d'élèves par voie électronique via pronote sont adoptés pour la rentrée 2023.**

##### **2. Devenir du challenge Bayard**

M Bristiel (PEEP) rappelle l'attachement des élèves et des parents au challenge Bayard. Il propose un soutien financier et explique avoir envisagé un recrutement ponctuel pour l'organisation. M Bertholet est favorable à ce projet mais il explique qu'une telle manifestation nécessite un organisateur porteur du projet. M Labulle portait ce projet pendant plusieurs années et il ne souhaite plus le faire. A ce jour, aucun professeur n'a souhaité porter le projet, sachant que cela représente une énorme charge de travail étalée sur plusieurs mois. M Belleau confirme l'énorme travail que représentait l'organisation du challenge Bayard pour M Labulle et souligne ses compétences d'organisateur. Il explique aussi que cela demandait une implication importante des professeurs. M Labulle ne souhaite plus le faire et l'on ne peut que respecter sa décision. De fait, le challenge Bayard ne semble plus d'actualité même si tout le monde reconnaît ses qualités, notamment la dimension fédératrice pour le lycée.

##### **3. Effectifs et Dotation pour la rentrée 2023**

M Bertholet explique que nous n'atteindrons pas le seuil d'ouverture d'une classe supplémentaire en terminale générale et la dotation restera celle reçue en janvier. Les classes seront bien chargées pour l'ensemble des niveaux (sauf voie technologique) et il faudra s'organiser avec un budget très contraint.

##### **4. Retour positifs d'élèves concernant le CDI**

M Bristiel souhaite souligner des retours très positifs d'élèves sur le CDI, retours qui viennent contrebalancer les inquiétudes exprimées lors du précédent conseil d'administration.

La séance est levée à 20h20.